Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260404-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 28
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf quinze minutes, le neuf avril, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-04-04
Désignation des délégués au CA du CCAS

Date de convocation du Conseil municipal :
1er avril 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, M. JOLY, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE-LE BRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absent ayant donné procuration :
M. BICREL procuration à M. POULIQUEN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme CLOAREC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

RL

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260404-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-04

Administration générale

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Centre communal d'action sociale est en charge de l'action sociale dans les communes. Il est composé de membres élus désignés au sein du Conseil municipal.

À l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il est donc proposé au Conseil municipal de désigner les délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Gouesnou.

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-04-03 fixant à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) ;

Vu la composition du Conseil d'administration du CCAS qui comprend :

- Le Maire, Président de droit ;
- 7 membres au maximum élus en son sein par le Conseil municipal ;
- 7 membres au maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées par la commune, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation de ses délégués au CCAS, au scrutin de liste suivant le principe de la représentation proportionnelle, à savoir 7 membres élus :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260404-DE

Élus présentés par la liste Gouesnou pour vous
Jean-Pierre COMBROUX
Nathalie LALÇON
Solenne FAGOT
Maëlle VANZEE - LE BRIS
Julie COTTON - KERSIMON
Gwenaëlle ARPHEXAD
Élus présentés par la liste Ensemble à Gouesnou
Michel QUÉRÉ

Avis de la commission plénière du jeudi 2 avril 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance,

Brigitte Cloarec

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Maxime Herlédan